

Mise en relation des particularismes québécois et hexagonaux dans les dictionnaires usuels du français : vocabulaire politique et limites du marquage topolectal

Mireille Elchacar, Université de Sherbrooke/Université de Cergy-Pontoise¹
Louis Mercier, Université de Sherbrooke

La lexicographie québécoise s'efforce depuis un demi-siècle déjà à concevoir un dictionnaire général du français qui réponde adéquatement aux besoins langagiers des francophones du Québec et du Canada, un ouvrage qui respecte leur vision normative, qui prenne en compte leur expérience et leur point de vue de Nord-Américains, et auquel, pour toutes ces raisons, ils puissent s'identifier. Malgré leur intérêt manifeste pour les *Petit Robert* (*NPR*) et *Petit Larousse* (*PL*), les Québécois se rendent bien compte que ces ouvrages n'ont pas été conçus pour eux.

Le défi est important puisque le contexte linguistique québécois est passablement différent du contexte linguistique français. Si, en raison de l'association historique qui existe entre la langue française, la France et la culture française, les lexicographes de l'Hexagone peuvent décrire le français en se basant essentiellement ou presque essentiellement sur son usage en France, la tâche est nettement plus complexe pour les lexicographes québécois. Elle l'est notamment en raison de la problématique normative et surtout en raison de la difficulté qui subsiste encore aujourd'hui à obtenir un consensus social sur la mise en relation des normes endogène (québécoise) et exogène (véhiculée par les ouvrages produits en France). Devant la difficulté de la situation, les lexicographes québécois sont forcés d'innover, et c'est ainsi qu'ils contribuent à l'avancement de la lexicographie française ou, plus justement, de la lexicographie francophone.

Une équipe d'universitaires québécois, basée principalement à l'Université de Sherbrooke, travaille actuellement à la rédaction d'un dictionnaire du français standard en usage au Québec (il s'agit du projet *FRANQUS*). Prévu pour 2008, ce dictionnaire général québécois sera le quatrième à paraître depuis le milieu du XX^e siècle. Comme on le verra plus loin, ce nouvel ouvrage se démarquera à la fois des dictionnaires québécois précédents et des dictionnaires usuels du français de facture hexagonale (*NPR* et *PL*) par sa façon d'aborder les cas de variation topolectale observables entre l'usage québécois et l'usage hexagonal.

Cet article comporte deux parties complémentaires. La première partie dresse un bref historique de la lexicographie généraliste québécoise en matière de marquage et propose une caractérisation des diverses approches exploitées. Dans la seconde partie, nous nous intéressons à quelques emplois caractéristiques du vocabulaire politique québécois pour illustrer les limites du marquage topolectal.


¹ Les auteurs sont membres du Centre d'analyse et de traitement informatique du français québécois (CATIFQ) et collaborent au projet de dictionnaire général en cours de réalisation à Sherbrooke. M. Elchacar remercie de leur appui financier le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke ainsi que le CATIFQ.

1. Lexicographie québécoise et marquage topolectal : bref historique et perspective actuelle

1.1 Dans le *Bélisle* (1957, 1971 et 1979)

Le premier dictionnaire général produit au Québec est le *Dictionnaire général de la langue française au Canada* de Louis-Alexandre Bélisle. Cet ouvrage, dont la première édition date de 1957, est une adaptation nord-américaine du Littré-Beaujean².

Tableau 1. L'article *sucre* du *Bélisle* (1957)

<p>SUCRE (lat. <i>saccharum</i>) <i>n.m.</i> Suc très doux que l'on tire principalement de la canne à sucre, de l'eau d'érable et de la betterave, et que l'on transforme, au moyen du feu, en une substance cristallisée soluble dans l'eau. ♦ Fig. <i>Le sucre des paroles</i>, paroles flatteuses, doucereuses. ♦ Fig. <i>Un apothicaire sans sucre</i>, un homme qui manque des objets nécessaires à sa profession. ♦ Fig. <i>C'est tout miel et tout sucre</i>, se dit d'une personne doucereuse. ♦ Popul. <i>C'est un sucre</i>, en parlant de fruits très doux. ♦ <i>Sucre brut</i>, sucre qui, ayant été cuit, n'est pas encore raffiné. ♦ <i>Sucre raffiné</i>, sucre brut qui a été blanchi par le raffinage. ♦ <i>Sucre en pain</i>, masse de sucre raffiné, à laquelle on a donné une forme conique. ♦ Famil. <i>En pain de sucre</i>, en forme de cône: <i>il a la tête en pain de sucre</i>. ♦ <i>Sucre candi</i>, voy. <i>candi</i>. ♦ <i>Sucre cristallisable</i>, sucre de canne, de betterave, etc. ♦ <i>Sucre liquide ou incristallisable</i>, sucre de fruit. ♦ <i>Fruits confits à plein sucre</i>, fruits confits une livre avec une livre de sucre. ♦ <i>Confitures à mi-sucre</i>, confitures faites avec la moitié du sucre qu'on y met d'ordinaire. ♦ <i>Sucre d'orge</i>, voy. <i>orge</i>. ♦ <i>Sucre de pomme</i>, espèce de sucre candi fait en y mêlant du jus de pomme. ♦ <i>Sucre du foie</i>, <i>sucre de diabète</i>, <i>sucre urinaire</i>, principe sucré qui existe à l'état normal dans le parenchyme du foie, et dans l'urine en certains états pathologiques. ♦ En chim. Tout corps qui peut être transformé en alcool. ♦ <i>Sucre de lait</i> principe qui existe dans le lait de tous les mammifères. ♦ <i>Sucre blanc</i>, sucre raffiné. ♦ <i>Sucre brun</i>, cassonade, sucre roux. ♦ <i>Sucre du pays</i>, sucre d'érable. ♦ <i>Sucre de sève</i>, sucre d'érable plastique et plus foncé que l'on obtient vers la fin de la coulée des érables. ♦ <i>Les sucres</i>, <i>le temps des sucres</i>, saison, période du printemps, pendant laquelle on fabrique le sucre d'érable. ♦ <i>Un pain de sucre d'érable</i> est un gros cube de ce sucre. ♦ <i>Aller aux sucres</i>, aller se régaler de sucre, de tire d'érable à la <i>cabane à sucre</i>. ♦ <i>Travailler aux sucres</i>, travailler à la fabrication du sucre, du sirop, de la tire d'érable. ♦ <i>Partie de sucre</i>, partie de plaisir consistant à <i>aller aux sucres</i>. ♦ <i>Sucre à la crème</i>, bonbon fait d'un mélange de sucre et de crème.</p>	<p>Reprise intégrale du Littré-Beaujean (ou Petit Littré)</p> <p></p> <p>Bloc d'emplois québécois ajoutés par Bélisle</p>
--	--

Comme on peut le voir à partir de l'article *sucre* ci-dessus, Bélisle reprend d'abord intégralement le contenu de l'article du dictionnaire français avant d'amorcer la description des particularismes canadiens-français. Les canadianismes ne sont pas intégrés logiquement à la description française de base, mais refoulés à la fin, ce qui a pour effet de les marginaliser : par exemple, le canadianisme *sucre blanc* (2^e section) aurait pu être associé à *sucre raffiné* (1^{re} section), mais la frontière est étanche entre les parties « française » et « canadienne ». La deuxième section est annoncée par un symbole jouant le rôle d'une marque topolectale pour tout le bloc d'emplois qui suit, du moins dans l'édition de 1957. À partir de la deuxième édition de 1971, Bélisle adopte la classification normative en trois catégories proposée par l'Office de la langue française, qu'il identifie par trois symboles distincts (v. l'extrait suivant)

² Le Littré-Beaujean ou Petit Littré est un abrégé du dictionnaire de Littré.

Tableau 2. Extrait de la préface de la deuxième édition du *Bélisle* (1971)

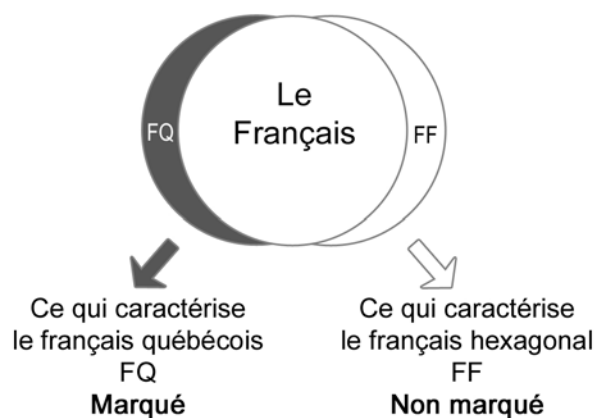
La période de transition dont je parlais dans ma première édition se caractérise maintenant par une politique du juste milieu. L'Office de la Langue française du Québec a établi les normes qui doivent servir à nous guider dans l'emploi des mots de notre cru. Avec sa collaboration, j'ai établi dans cette édition trois catégories de canadianismes.

1° Les CANADIANISMES DE BON ALOI, qui représentent des réalités nord-américaines dignes d'être reconnues sur le plan international (faune, flore, toponymie, poids et mesures, droit, etc.) et qui sont identifiés par le signe ©

2° Les CANADIANISMES POPULAIRES ET FOLKLORIQUES, représentés dans notre langue familière par certains archaïsmes et autres mots ou expressions qui ne sont pas reçus dans le bon usage de la francophonie. Les mots de cette catégorie sont identifiés dans ce dictionnaire par le signe..... ❖

3° Les ANGLICISMES, BARBARISMES et autres impropriétés pour lesquels existent dans le français international de réels équivalents qui sont donnés en guise de définitions. Ces mots qu'il serait généralement souhaitable de faire disparaître de la langue sont identifiés ici par le signe ⊗

Ce classement répond aux normes établies par l'Office de la langue française et aux jugements de valeur portés par sa Commission consultative sur les canadianismes que contient la présente édition. Il ne faudrait toutefois pas voir dans les distinctions établies par ces signes un jugement irrévocable – pas plus d'ailleurs que ne l'était ma première classification. En fait, plusieurs centaines de mots et d'expressions portant la fleur de lis qui les classait comme CANADIANISMES ou NÉOLOGISMES en 1957 se retrouvent aujourd'hui dans les plus récents dictionnaires usuels de la francophonie.

Schéma 1 : Approche descriptive et marquage topolectal dans le *Bélisle*

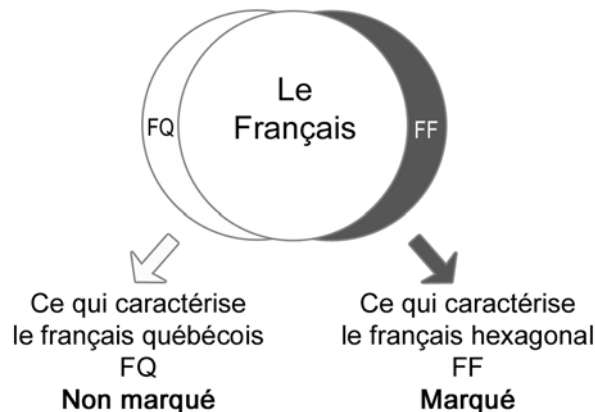
Malgré son ouverture plus grande aux usages canadiens, l'approche descriptive adoptée par *Bélisle* en ce qui a trait à la variation topolectale ressemble à celle qui caractérise l'approche actuelle des dictionnaires usuels de facture hexagonale. Dans le premier dictionnaire général canadien, comme c'est le cas dans le *NPR* et le *PL*, le français comme langue et la variété hexagonale de français (incluant ses particularismes = FF) se confondent et servent de base à la description; les canadianismes (ou québécoisismes selon la terminologie actuelle = FQ) sont identifiés comme des écarts par rapport à cette base (voir le schéma 1).

1.2 Dans le *DFP* (1988) et le *DQA* (1992 et 1993)

Un deuxième dictionnaire général produit au Québec paraît en 1988. Il s'agit du *Dictionnaire du français Plus à l'intention des francophones d'Amérique (DFP)*. L'ouvrage résulte de l'adaptation d'une matrice hexagonale de la maison Hachette, réalisée notamment par Claude Poirier et deux collaborateurs du Trésor de la langue française au Québec. Avec la

parution du *DFP*, on assiste à un changement radical en ce qui a trait au marquage topolectal. Comme l'illustre le schéma suivant, l'approche est inversée : dans la mesure où ce dictionnaire choisit d'axer sa description sur le français en usage au Québec (abordé comme un système fonctionnel), c'est maintenant l'usage québécois du français qui se confond avec la langue française pour servir de base à la description. Et ce sont les francismes, c'est-à-dire les particularismes de l'usage hexagonal, qui sont présentés comme des éléments externes et qui font l'objet d'un marquage topolectal : on les fait précéder de la parenthèse (France).

Schéma 2 : Approche descriptive et marquage topolectal dans le *DFP* et le *DQA*



Si l'on compare l'article *sucre* du *DFP* (v. ci-dessous) à celui du *Bélisle*, on constate que les emplois marqués comme canadiens dans le *Bélisle* (*sucre blanc*, *sucre brun*, *sucre du pays*, *sucre à la crème*, etc.) sont logiquement intégrés à l'article sans aucune marque identificatrice. En revanche, deux emplois sont identifiés comme caractéristiques du français hexagonal (*sucre glace* et *sucre semoule*).

En 1992, la maison DicoRobert lance sur le marché québécois le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* (*DQA*). Réalisé sous la direction de Jean-Claude Boulanger, le *DQA* résulte lui aussi de l'adaptation d'un dictionnaire général produit en France (le *Micro Robert*). Comme on peut le voir en comparant l'article *sucre* du *DQA* (v. ci-dessous) avec l'article correspondant du *DFP*, ce troisième dictionnaire général québécois maintient l'approche initiée par son prédécesseur : le seul emploi marqué sur le plan topolectal est le francisme *sucre glace*.

Le *DFP* (qui n'a pas connu de réédition) et le *DQA* (qui n'a pas été réédité après 1993) ont abouti à un échec commercial alors que, depuis sa première édition en 1988, le principal dictionnaire de difficultés québécois, le *MultiDictionnaire* ou *Multi* jouit d'un succès commercial constant. À l'instar du *Bélisle*, le *Multi* fait précéder les québécismes d'un symbole de fleur de lys et n'identifie pas les francismes³. L'échec du *DFP* et du *DQA* a clairement démontré que leur approche lexicographique, pourtant bien fondée linguistiquement, ne répondait pas adéquatement aux attentes actuelles de la société québécoise, ou du moins aux attentes des milieux québécois les plus préoccupés par la question normative :

³ Par exemple, de la paire synonymique *mitaine* (québécisme) et *moufle* (francisme), seul le premier emploi est marqué sur le plan topolectal (v. l'article *mitaine* ci-dessous). En fait, ce dictionnaire québécois de difficultés reprend globalement l'attitude des dictionnaires généraux faits en France selon laquelle – comme le reconnaît depuis longtemps Alain Rey – « le français de France est assimilé non seulement à une variété locale, mais à la norme unique de la langue » (Rey, 1986 : 30). Au fil des rééditions, le *Multi* ne cesse de se développer et, dans l'absence d'un véritable dictionnaire général usuel québécois, en vient à jouer ce rôle auprès d'un large public.

l'accueil enthousiaste qu'a reçu [le DFP] s'est tempéré d'inquiétude quand on s'est rendu compte que les québécismes, qui étaient traités sur [un] pied d'égalité [avec] les autres mots du français, n'étaient pas identifiés par une marque particulière. (Poirier, 1995 : 12)

Tableau 3. Les articles *sucré* du DFP et du DQA⁴

DFP 1988	DQA 1992
<p>I.1. Substance alimentaire de saveur douce que l'on tire principalement de la betterave et de la canne à sucre. <i>Sucré raffiné. Sucré blanc, sucré brun. Sucré en poudre, (France) Sucré glace en poudre très fine. (France) Sucré semoule, en poudre grossière. Carré, morceau de sucré. – Vin de sucré, obtenu par la fermentation de marcs additionnés d'eau sucrée. ▷ Fam. Morceau de sucré.</i> ▷ Loc. fig. <i>Casser du sucré sur le dos de qqn</i>: dire du mal de lui. – <i>Être tout sucré et tout miel</i>, très doucereux. – Fam. <i>Cet enfant n'est pas en sucré!</i>, il n'est pas si délicat, si fragile.</p>	<p>I. 1. Substance alimentaire, blanche, cristallisée (saccharose), de saveur douce, soluble dans l'eau. => gluc(o)-, sacchar-. <i>Sucré de canne, de betterave. Sucré en morceaux, cristallisé, en poudre ou à glacer. — (France) Sucré glace, finement broyé. Anglic. Sucré brun, roux. => cassonade. — Régime sans sucré des diabétiques. <i>Un sucré, un carré de sucré, un morceau de sucré. Pince à sucré.</i> — Loc. <i>Être TOUT SUCRE TOUT MIEL</i>: se faire très doux, doucereux. <i>CASSER DU SUCRE sur le dos de qqn</i>: en dire du mal en son absence.</i></p>
<p>2. <u>Sucré à la crème: confiserie fondante traditionnelle à base de sucré et de crème, qu'on sert découpée en carrés. Un plateau, un morceau de sucré à la crème.</u> – Sucré d'orge: sucré aromatisé roulé en bâton.</p>	<p>2. Cette substance, préparée en confiserie. — SUCRE À LA CRÈME: friandise fondante faite de sirop, de sucré ou de cassonade qu'on fait bouillir avec de la crème puis refroidir. <u>Des carrés de sucré à la crème.</u> SUCRE D'ORGE: sucré cuit et parfumé, présenté en petits bâtons (confiserie).</p>
<p>3. CHIM Glucide*.</p>	<p>3. Chimie. Corps ayant une constitution voisine du saccharose (ex. <i>glucose</i>).</p>
<p>II. (Dans le voc. de l'exploitation de l'érable à sucré.) 1. <u>Sucré (d'érable) (vx sucré du pays). Sucré de sève. Sucré mou.</u> 2. Loc. <u>Cabane à sucré.</u> <u>Faire les sucres. Le temps, la saison des sucres (ou ellipt. les sucres). Aller aux sucres. Partie de sucré.</u></p>	<p>II. Dans l'exploitation de l'érable à sucré. 1. <u>Sucré (d'érable ou. vx. du pays). Sucré mou, sucré dur.</u> 2. <u>Cabane* (à sucré).</u> 3. Au plur. LES SUCRES. — Loc. <u>La saison, le temps des sucres ou. ellipt. les sucres.</u> — <u>Faire les sucres.</u> — <u>Aller aux sucres.</u> — <u>Partie de sucré.</u></p>

Selon Hélène Cajolet-Laganière⁵, qui a mené une consultation auprès d'un large groupe de langagiers québécois pour connaître leurs besoins en matière de dictionnaire général, il s'est avéré que :

plus de 85% des répondants souhait[ai]ent un dictionnaire général à l'intérieur duquel les mots et les sens employés au Québec seraient distingués des mots et des sens employés dans les autres pays francophones à l'aide d'une marque quelconque. (Cajolet-Laganière, 1998 : 67)

Aussi est-elle d'avis que les lexicographes québécois devraient « accorder une attention particulière aux marques topolectales » (*ibid.*).

⁴ Les emplois caractéristiques du français québécois sont mis en gras et soulignés, ceux du français hexagonal sont en grisé. Tous les emplois de la section II relevant du français québécois, nous n'en reproduisons que les sous-entrées.

⁵ H. Cajolet-Laganière codirige le projet *FRANQUS* avec Pierre Martel.

Même si les expériences lexicographiques du *DFP* et du *DQA* n'ont pas été concluantes, elles ont eu le mérite de poser un certain nombre de questions jusque-là informulées, dont celle de l'inclusion des francismes dans un dictionnaire québécois :

Un autre aspect extrêmement novateur du *DFP* et du *DQA* est passé presque inaperçu ou comme allant de soi, au Québec tout au moins : celui de l'inclusion, de la reconnaissance et de l'identification d'un certain nombre de mots et d'emplois considérés comme particuliers au français de France. (Verreault, 1996 : 200)

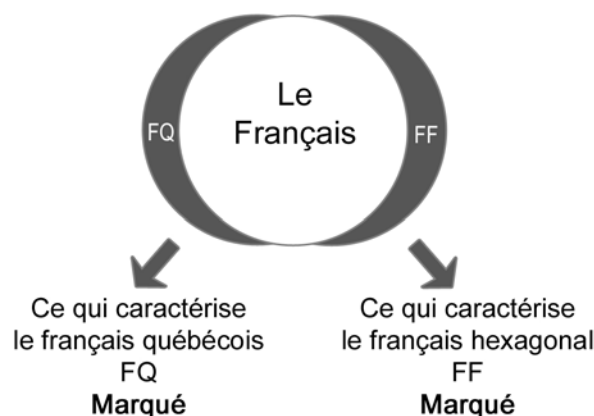
Étant donné le statut international du français de France, il n'est pas étonnant que le public québécois attende d'un dictionnaire général québécois qu'en plus de décrire le lexique français d'usage commun et les principaux québécismes, cet ouvrage répertorie un certain nombre de francismes. Se pose alors la question du choix de ces francismes, de leur traitement et évidemment de leur identification.

1.3 Dans le dictionnaire du projet FRANQUS

Le tableau 3 fait état du traitement réservé au québécisme⁶ *mitaine* et à son pendant européen, le francisme *moufle*, dans tous les dictionnaires français et québécois dont il a été question jusqu'à présent, ainsi que dans le dictionnaire *FRANQUS* en cours de réalisation à Sherbrooke. On pourrait s'attarder sur l'ordonnancement des acceptions, sur les procédés définitoires exploités ainsi que sur la mise en relation de ces emplois par le biais des renvois, mais nous nous en tiendrons ici au seul marquage topolectal.

Partant des dictionnaires français, on voit que l'approche reste la même dans le *Multi* : seul le québécisme est marqué. Un changement radical de perspective est en revanche observable dans le *DFP* et le *DQA* : seul *moufle* est précédé d'une marque. Le traitement proposé par le dictionnaire *FRANQUS* introduit une nouvelle perspective où tous les particularismes répertoriés, qu'ils soient caractéristiques de l'usage québécois du français ou caractéristiques de son usage européen, sont identifiés par une marque topolectale, respectivement FQ et FE⁷.



Schéma 3 : Approche descriptive et marquage topolectal dans le dictionnaire *FRANQUS*



⁶ Caractéristique du français québécois, cet emploi n'est toutefois pas exclusif à cette variété. Dans le *NPR* (v. le tableau 4), l'emploi est aussi donné comme vieilli en français; dans le *PL*, il est aussi présenté comme helvétisme. Sur son emploi régional en France et sporadique en Suisse, v. le *Dictionnaire suisse romand*.

⁷ Les emplois français que les Québécois perçoivent comme non caractéristiques de leur variété linguistique correspondent dans une large proportion à des emplois que le français hexagonal partage avec les variétés européennes voisines, d'où l'abréviation FE provisoirement retenue dans le dictionnaire *FRANQUS*.

Tableau 4. Mise en relation de *mitaine* et de *moufle*⁸

		mitaine		moufle
NPR	Vx ou région. (Canada)	1. Moufle.		1 Cour.Pièce de l'habillement qui couvre entièrement la main, sans séparation pour les doigts, sauf pour le pouce. => gant , région. mitaine .
		2. Mod. Gant qui laisse à nu les deux dernières phalanges des doigts. [...]		
PL		1. Gant qui ne couvre que les premières phalanges.		
	Québec, Suisse.	2. Moufle.		1. Gant, généralement fourré, où il n'y a de séparation que pour le pouce.
Multi		1. Gant qui découvre les doigts.		
		2. Partie de l'habillement qui couvre la main, sans séparation pour les doigts, sauf pour le pouce. SYNONYME > moufle. NOTE > Ne pas confondre avec le nom gant , partie de l'habillement qui couvre la main et les doigts séparément.		Partie de l'habillement qui couvre la main, sans séparation pour les doigts, sauf pour le pouce. SYNONYME >  mitaine. NOTE > Ne pas confondre avec le nom gant , partie de l'habillement qui couvre la main et les doigts séparément.
DFP		1. Gros gant qu'on porte pour se protéger du froid, recouvrant entièrement la main et ne comportant pas de séparations pour les doigts, excepté pour le pouce. [...]	(France)	1. Gros gant ne comportant pas de séparations pour les doigts, excepté pour le pouce. Rem. Usage limité à la langue publicitaire au Québec. V. mitaine.
	(France)	2. Gant de femme qui laisse découvertes les deux dernières phalanges des doigts. [...].		
DQA		1. Pièce d'habillement qui protège contre qqch.		
		1. Gros gant qui recouvre entièrement la main, sans séparation pour les doigts, sauf pour le pouce, porté pour se protéger du froid. => mitasse , 1. moufle . [...]	(France)	Sorte de gant fourré sans séparation pour les doigts sauf pour le pouce. => mitaine .
	(France)	3. Gant, surtout de femme, qui laisse à nu les deux dernières phalanges des doigts. [...]		
FRANQUS		1. Gant laissant à découvert l'extrémité des doigts.		
	FQ	2. Gant chaud sans séparation pour les doigts, excepté pour le pouce. => moufle . [...] REM. Ce sens est vieilli en français européen.	FE	1. Gant chaud sans séparation pour les doigts, excepté pour le pouce. => mitaine . [...]

⁸ Nous ne reproduisons ici que l'essentiel des acceptions relevant de l'habillement de la main. L'emploi caractéristique du français québécois est mis en grisé et toutes les marques topolectales ont été mises en évidence dans une colonne distincte.

Comme le montre notre dernier schéma, la nouvelle approche cherche à répondre aux attentes actuelles du public québécois en démarquant ces deux types d'emplois par rapport au fonds commun du français.

Comparant l'article *mitaine* du dictionnaire *FRANQUS* aux articles correspondants du *DFP* et du *DQA*, on remarque également que l'acception « gant laissant à découvert l'extrémité des doigts » n'est marquée comme francisme que dans ces deux derniers ouvrages. Dans le *DFP* et le *DQA*, on a sans doute marqué cet emploi parce qu'il est relativement peu fréquent au Québec, comparativement à l'autre acception. Mais cette basse fréquence ne relève que très indirectement de la variation linguistique : elle s'explique d'abord et avant tout par l'emploi peu répandu au Québec du type de gant en cause. Comme le français québécois ne dispose pas de mot équivalent proprement québécois, on n'est pas vraiment devant un cas de variation topolectale. Dans le dictionnaire *FRANQUS*, le marquage topolectal est réservé aux cas où le français québécois et le français hexagonal peuvent être clairement distingués sur une base strictement linguistique.

1.4 Variétés linguistiques et contextes référentiels : limites du marquage topolectal

Selon qu'il dessert les communautés francophones hexagonale ou québécoise, le français vient s'inscrire dans deux contextes fortement différenciés. Parmi l'ensemble des différences que l'on peut remarquer entre les usages linguistiques de ces deux communautés, deux types généraux doivent être distingués.

La paire *moufle/mitaine* vient d'illustrer clairement le premier type, où la différence est essentiellement linguistique, sans lien avec le contexte référentiel. C'est parce qu'on a appris le français en France ou au Québec que l'on a spontanément recours à l'une ou à l'autre de ces dénominations.

Cependant, si l'on va au lycée ou au cégep, ce n'est pas en raison de sa variété maternelle de français, mais en raison du système d'éducation qui a cours dans la communauté où l'on vit. La différence linguistique qui existe entre *lycée/cégep* dépend donc directement du contexte référentiel. Même si, sur le plan discursif, ces mots contribuent à caractériser les usages hexagonal et québécois⁹, il ne s'agit pas à strictement parler de francisme et de québécisme. De telles différences, qui relèvent du deuxième type général, ne devraient donc pas, en principe, faire l'objet d'un marquage topolectal. Le recours à un indicateur contextuel (différent de la marque d'usage) nous semble plus approprié.

Ces deux grands types de différences linguistiques sont représentés dans le vocabulaire politique dont il sera dorénavant question dans la suite de cet article.

2. Traitement du vocabulaire politique : mise en relation des usages québécois et français

Comme nombre d'autres sous-ensembles lexicaux étroitement associés à un contexte variable, contexte physique (par exemple, le vocabulaire de la faune et de la flore) ou socioculturel (par exemple, les vocabulaires administratifs et sportifs), le vocabulaire politique québécois présente de nombreuses particularités par rapport à son pendant hexagonal. À la base, le régime politique canadien, qui est de type parlementaire et qui comporte deux niveaux de juridiction (fédéral et provincial), se distingue nettement du régime républicain de la France; le Québec, comme province canadienne, possède des institutions, des partis politiques, des fonctions politiques qui lui sont propres, ainsi que des faits

⁹ Ce n'était pas vraiment le cas de *mitaine* « gant laissant à découvert l'extrémité des doigts » qui n'a pas son pendant québécois.

historiques qui le caractérisent. Il existe dans une moindre mesure, des différences inhérentes à la langue elle-même.

Le tableau suivant présente quelques éléments caractéristiques du vocabulaire politique québécois en les classant selon leur nature linguistique (mots ou sens) et selon le type de variation en cause (essentiellement linguistique ou en lien direct avec le contexte référentiel).

Tableau 5 : Quelques éléments caractéristiques du vocabulaire politique québécois

	Variation essentiellement linguistique	Variation en lien direct avec le contexte référentiel
Mots caractéristiques	<i>caucus, chefferie, voteur.</i>	<i>péquiste, bloquiste, felquiste, gouverneur général, MRC, sous-ministre, tory, whip</i>
Sens caractéristiques		<i>patriote, libéral, arrondissement, gouverneur, canton, préfet.</i>

2.1 Cas de variation essentiellement linguistique

À la lecture du tableau, l'on remarque que la colonne des cas de variation essentiellement linguistique est moins garnie que celle consignait les cas de variation en lien direct avec le contexte référentiel. En effet, toutes les différences que nous venons d'évoquer quant à la nature du régime politique canadien, des partis politiques canadiens et québécois, des événements historiques, etc., se reflètent dans le vocabulaire, mais tiennent d'abord du contexte référentiel.

- **Voteur**

Le mot *voteur*, qui est synonyme de *votant*, permet d'aborder un aspect délicat de la description des particularismes québécois, soit la prise en compte de leur évaluation normative. Malgré sa fréquence élevée dans les journaux québécois, *voteur* est absent des dictionnaires consultés pour cette étude, sauf du *Multi* qui le signale comme forme fautive sous *votant*. Cet emploi ne semble effectivement pas relever du français québécois standard. Dans le *Grand dictionnaire terminologique (GDT)* de l'Office québécois de la langue française, à l'article *votant*, on peut lire la remarque suivante : « Le mot *voteur* n'existe pas. » Or le mot existe bel et bien... Il est attesté dix fois dans la *Banque de données textuelles de Sherbrooke (BDTS)*¹⁰ ainsi que plus de 600 fois dans la banque de données médiatiques *Biblio Branchée* (section canadienne-française, en date du 23 avril 2007)¹¹. Même si la remarque du *GDT* est contredite par l'usage observé, elle invite à la prudence en ce qui a trait à l'inclusion de ce mot dans un dictionnaire général du français au Québec. On sait que la mauvaise réception du précédent dictionnaire général québécois (*DQA*) est en grande partie due à sa trop grande ouverture aux emplois critiqués ou non standard. S'il est intégré à la nomenclature du dictionnaire en cours de rédaction, *voteur* devra donc être identifié comme tel. La situation est différente pour les deux particularismes linguistiques *chefferie* et *caucus* ; après avoir été critiqués comme des écarts par rapport à la norme décrite dans les dictionnaires du français produits en France, ils sont maintenant passés dans l'usage standard et assez généralement acceptés comme tels¹², comme le démontrent les deux remarques suivantes extraites du *GDT* :

¹⁰ Mise sur pied par des chercheurs du *CATIFO*, la *BDTS* réunit aujourd'hui plus de 52 millions d'occurrences provenant de textes de genres divers (littéraires, journalistiques, spécialisés, etc.). (Au sujet de la *BDTS*, v. le site du projet *FRANQUS*.)

¹¹ En comparaison, dans le volet européen de *Biblio Branchée*, *voteur* n'apparaît que dans quatre articles.

¹² En 1993, le *DQA* faisait encore état de la critique (voir les articles ci-dessous où *chefferie* fait l'objet d'une remarque et où *caucus* est précédé de la marque *Anglic.*, mise pour *anglicisme à proscrire*). Et le *Multi* présente encore l'acception québécoise de *chefferie* comme une impropriété.

Employé couramment aujourd'hui (au Québec), le mot “caucus” est un canadianisme dont l'usage se justifie parce qu'il est à la fois utile et fonctionnel; il dispense de recourir à des périphrases encombrantes et peu adéquates. (fiche 3, 1989)

Le terme *chefferie* fait partie du vocabulaire politique du Canada français depuis plus d'un siècle. Bien qu'il soit encore critiqué dans certains ouvrages correctifs, il est parfaitement conforme au système linguistique du français. (2005)

- **Chefferie**

Le mot *chefferie* est d'emploi courant au Québec dans le sens de « direction d'un parti politique ». Il est attesté dans plus de 1000 articles de *Biblio Branchée* (section canadienne-française)¹³ et dans 22 documents de la *BDTS*. Voici comment les dictionnaires consultés pour cette étude traitent l'acception du mot qui relève du domaine politique québécois.

Tableau 6. Traitement du mot *chefferie*

<i>NPR</i> 2007		[Absent.]
<i>PL</i>	Québec	[...] 3. Direction d'un parti politique.
<i>DFP</i>	–	Direction d'un parti politique. <i>Candidat, course, congrès à la chefferie.</i>
<i>DQA</i>	–	Direction d'un parti politique. <i>Elle annonce sa candidature à la chefferie. Congrès, course à la chefferie.</i> – Fam. <i>Se présenter à la chefferie, poser sa candidature.</i> – REM. Cet emploi est critiqué.
<i>FRANQUS</i>	FQ	1. Direction d'un parti politique. <i>Candidat à la chefferie. Course, congrès à la chefferie.</i> [...]

Le *PL* ajoute la marque topolectale *Québec* devant l'acception concernée, celle-ci n'ayant effectivement cours qu'au Québec. Le mot *chefferie* est bien attesté dans le volet européen de *Biblio Branchée* (208 articles), mais dans d'autres emplois faisant généralement référence au chef traditionnel africain¹⁴. Le *DFP* et le *DQA*, conformément à leur politique éditoriale, ne mettent aucune marque topolectale et n'indiquent donc pas à leurs lecteurs qu'il s'agit d'un québécisme. Le dictionnaire *FRANQUS*, quant à lui, apporte cette précision par la marque topolectale *FQ*. Par ailleurs, on peut noter qu'à l'encontre de l'ordonnancement des acceptions de *chefferie* proposé par le *PL*, les dictionnaires québécois présentent d'abord l'emploi québécois.

- **Caucus**

Caucus est lui aussi de haute fréquence dans le discours québécois (217 attestations dans la *BDTS* et plus de 1000 documents dans la section canadienne-française de *Biblio Branchée*). Nous commençons avec ce cas à entrevoir comment le contexte référentiel peut influencer la variation géographique.

Comme l'indiquent les marques topolectales du *NPR* et du dictionnaire *FRANQUS*, l'emploi généralisé du mot *caucus* au sens de « réunion politique à huis clos » caractérise clairement le français québécois par rapport au français hexagonal où l'emploi de *caucus* est nettement plus limité, comme on va le voir.

Du côté du *PL*, on constate qu'au lieu de la marque topolectale et contrairement à ce qu'il avait fait sous *chefferie*, ce dictionnaire opte ici pour un indicateur contextuel intégré en début

¹³ En fait, *Biblio Branchée* cesse de compter après 1000 textes et s'en tient alors à l'indication : « plus de 1000 documents ».

¹⁴ Nous avons examiné les cent premiers contextes et rencontré une douzaine d'attestations d'autres emplois marginaux : « direction d'un hôpital » (6 fois) ; « direction (éditoriale) d'un journal » (2 fois) ; enfin, le mot est utilisé pour désigner les dirigeants politiques des États-Unis (2 fois) ou pour parler du contexte québécois (2 fois).

de définition. Est-ce que cela revient au même? Pas tout à fait. En principe, le recours à la marque implique que la restriction d'emploi porte sur le mot lui-même, alors que le recours à l'indicateur contextuel indique que le référent décrit est associé à un contexte géographique restreint. Le traitement proposé par le *PL* est ambigu : comment interpréter cet indicateur si le reste de la définition ne décrit pas un référent spécifique à l'Amérique du Nord? Ce cas est intéressant puisqu'il permet de faire le pont entre les cas de variation essentiellement linguistique qui précèdent et les cas suivants où la variation est en lien direct avec le contexte référentiel.

Tableau 7. Traitement du mot *caucus*

	Marque topoléctale	Indicateur contextuel initial	
<i>NPR</i>	Région. (Canada)		Réunion à huis clos (des élus d'un parti politique).
<i>PL</i>		Au Canada et aux États-Unis,	réunion à huis clos des dirigeants d'un parti politique ; personnes ainsi réunies.
<i>DFQ</i>			1. Réunion à huis clos où les parlementaires d'un même parti politique discutent de la conduite, de la stratégie, etc., de leur parti. <i>Députés réunis en caucus. Président du caucus. Par méton.</i> Ceux qui participent à cette réunion.
<i>DQA</i>			Anglic 1. Réunion à huis clos au cours de laquelle des députés ou la direction d'un parti politique discutent des affaires du parti. <i>Le caucus des péquistes. La présidente du caucus.</i> Ensemble des personnes ainsi réunies. <i>Le caucus se prononcera demain sur l'avortement.</i>
<i>FRANQUS</i>	FQ		1. Réunion à huis clos des élus ou des parlementaires d'un parti politique; personnes ainsi réunies. <i>Caucus hebdomadaire, spécial. Caucus régional. Le président du caucus. Convoquer une réunion du caucus. Un débat au sein du caucus.</i> « Ces nouveaux députés [...] arboraient comme un étendard un air de confiance et d'émulation qui les fit remarquer dès leur premier pas dans les caucus et à la Chambre » (G.-É. Lapalme, 1969). REM. : Aux États-Unis, <i>caucus</i> désigne également une réunion de campagne électorale où les membres d'un parti politique choisissent un candidat ou des délégués.

Si le *PL* réfère aux États-Unis, c'est que dans le discours hexagonal, *caucus* ne s'emploie de façon générale qu'en référence au contexte politique des États-Unis et dans un sens qui ne correspond pas exactement à l'emploi québécois. Alors qu'au Canada, le caucus est la réunion à huis clos des députés d'un parti politique (des députés et des sénateurs dans le cas du caucus d'un parti fédéral), du côté de nos voisins du Sud, le mot *caucus* s'emploie aussi pour désigner de vastes réunions politiques où les membres d'un parti se prononcent sur la sélection de délégués ou de candidats¹⁵. Or, dans le volet européen de *Biblio Branchée*, près de 70 % des 676 documents attestant le mot *caucus* font référence au contexte politique états-unien¹⁶, par exemple dans « *le caucus de l'Iowa* » ou dans (*Congressional*) *Black caucus*

¹⁵ C'est cet emploi que l'*American Heritage Dictionary* décrit dans son acception 1a (« A meeting of the local members of a political party especially to select delegates to a convention or register preferences for candidates running for office. »); son acception 1b correspond davantage à l'usage québécois (« A closed meeting of party members within a legislative body to decide on questions of policy or leadership »).

¹⁶ D'après une recherche croisée avec *caucus* et *États-Unis*.

(nom du collectif des élus noirs du congrès américain). Aucune occurrence du mot ne semble faire référence aux contextes politiques canadien ou québécois¹⁷. L'article du *PL* gagnerait de toute évidence à être revu pour mieux rendre compte de la variation des usages entre le français québécois et le français hexagonal, ou si l'emploi québécois n'est pas retenu, pour mieux rendre compte du contexte où les médias européens optent pour *caucus* plutôt que pour *huis clos*.

2.1.2 Cas de variation en lien direct avec le contexte référentiel

Les cas de variation les plus fréquents dans le corpus politique sont en lien direct avec un changement de contexte référentiel. Une différence de contexte politique entre le Québec et la France ne peut manquer de susciter l'apparition dans les discours québécois et français de mots et de sens différents. C'est ce qui explique, par exemple, l'emploi courant de *péquist* (du Parti québécois) dans les médias québécois et de *frontiste* (du parti du Front national) dans les médias français. Comme il ne s'agit pas à proprement parler de particularismes linguistiques, les articles de dictionnaires portant sur ces mots ne devraient pas en principe comporter de marque topolectale; c'est le contexte référentiel qui doit être précisé (en fonction des besoins du public visé). Les exemples suivants de *sous-ministre* et de *gouverneur général* montrent que, dans les dictionnaires français actuels, la distinction entre variation strictement linguistique (signalée par la marque topolectale) et variation d'abord référentielle (signalée par l'indicateur contextuel), ne reçoit pas de traitement uniforme (comme nous avons commencé à le voir avec le mot *caucus*).

- ***Sous-ministre et gouverneur général***

Sous-ministre et *gouverneur général* sont deux titres de fonction liés au contexte politique canadien. Comme on le voit ci-dessous, le *NPR* accompagne le premier titre d'une marque d'usage et définit le second en commençant par un indicateur contextuel.

Tableau 8. Traitement du mot *sous-ministre*

	Marque topolectale	Indicateur contextuel initial	(Possibilité d'autres indicateurs intégrés à la définition)
<i>NPR</i>	Région. (Canada)		Haut fonctionnaire responsable de l'administration d'un ministère. [...]
<i>PL</i>		Au Canada,	haut fonctionnaire qui seconde un ministre.
<i>FRANQUS</i>		Au Canada,	haut fonctionnaire auquel un ministre confie la direction de son ministère.

Tableau 9. Traitement du mot *gouverneur général*

	Marque topolectale	Indicateur contextuel initial	(Possibilité d'autres indicateurs intégrés à la définition)
<i>NPR</i>		Au Canada,	représentant(e) de la reine (ou du roi), nommé(e) pour cinq ans par le souverain d'Angleterre, sur la recommandation du Premier ministre du Canada. [...]
<i>PL</i>		Au Canada,	représentant de la reine (ou du roi) d'Angleterre.
	Belgique		Fonctionnaire inamovible placé à la tête d'une province.

¹⁷ D'après quelques recherches croisées, notamment avec *caucus* et (*Québec* ou *Canada*). Par ailleurs, le journal belge *Le Soir* présente quelques occurrences du sens de « huis clos politique » en lien avec le contexte européen : « se sont alors succédé de multiples **caucus** dans les couloirs du parlement [européen] » (jeudi 1 décembre 2005, p. 4).

FRANQUS			Chef d'État et commandant en chef du Canada , représentant de la Couronne britannique, nommé pour cinq ans. [...]
---------	--	--	--

De son côté, le *PL* a recours à l'indicateur contextuel dans les deux cas où il est question du Canada; mais à l'article *gouverneur général*, on voit qu'il met la marque *Belgique* devant l'acception suivante décrivant un titre de fonction relevant du contexte belge...

3. Conclusion

Après L.-A. Bélisle, après les rédacteurs du *DFP* et du *DQA*, ce sont maintenant les rédacteurs du projet *FRANQUS* qui travaillent à l'élaboration d'un dictionnaire général du français à l'intention des Québécois. On a vu que, depuis le milieu du XX^e siècle, l'approche descriptive mise de l'avant par les lexicographes québécois a connu des changements importants, qui ont eu un effet direct sur le marquage topolectal des emplois caractéristiques de l'usage québécois ou de l'usage hexagonal.

À l'heure où les dictionnaires usuels du français ouvrent de plus en plus leurs pages aux mots et emplois caractéristiques des diverses communautés francophones, il nous semble important de mieux départager et identifier les deux grands types de variation que nous venons d'illustrer à partir du vocabulaire politique surtout, mais qui cohabitent dans la plupart des grands champs thématiques. Les outils lexicographiques appropriés sont déjà disponibles : marque d'usage pour les cas de variation essentiellement linguistique et indicateur contextuel pour les cas où la différence d'usage observée dépend directement d'une différence de contexte référentiel. Il ne reste qu'à les exploiter de façon plus systématique; c'est ce que les rédacteurs du projet *FRANQUS* se proposent de faire.

Bibliographie

American Heritage Dictionary of the English Language (The) (2000 : Fourth Edition; consultation en ligne le 4 mai 2007 : <<http://www.bartleby.com/61/5/C0170500.html>>).

BEAUJEAN, Amédée (1875). *Dictionnaire de la langue française. Abrégé du dictionnaire de É. Littré*, Paris, Hachette, iii-1294 p.

BÉLISLE, Louis-Alexandre (1957). *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, Québec, Bélisle éditeur, [xiv]-1390 p.; (1971 : 2^e édition). [xvi]-1390 p.; (1974 : édition spéciale). Québec – Montréal, Bélisle – Sondec, [xvi]-1487 p.; (1979 : 3^e édition). *Dictionnaire nord-américain de la langue française*, Montréal, Beauchemin, [xiv]-1196 p.

CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène (1998). « Attentes et besoins du public québécois en matière de dictionnaires de la langue », dans Louis Mercier et Claude Verreault (dirs), *Les marques lexicographiques en contexte québécois. Actes de la Table ronde tenue à Montréal les 3 et 4 novembre 1994*, p. 61-70.

Dictionnaire du français plus : à l'usage des francophones d'Amérique (1988), Montréal, Centre éducatif et culturel, 1856 p.

Dictionnaire québécois d'aujourd'hui (1993; 1^{ère} édition, 1992), sous la direction de Jean-Claude Boulanger et la supervision d'Alain Rey, Saint-Laurent, Dicorobert, XXXVIII-1274 p. (noms communs).

Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain (1997), conçu et rédigé par André Thibault sous la direction de Pierre Knecht, Éditions Zoé, 854 p.

FRANQUS (site du projet) : <<http://franqus.usherbrooke.ca>>.

Grand dictionnaire terminologique (Le) (En ligne), élaboré et produit par l'Office québécois de la langue française [et] Semantix (consulté en ligne le 4 mai 2007 : <<http://www.granddictionnaire.com/>>).

MERCIER, Louis (2002). « Le français, une langue qui varie selon les contextes » dans *Le Français, une langue à apprivoiser : textes des conférences prononcées au Musée de la civilisation (Québec, 2000-2001) dans le cadre de l'exposition Une grande langue: le français dans tous ses états*, publiés par Claude Verreault, Louis Mercier et Thomas Lavoie, Les Presses de l'Université Laval, Québec, p. 41-60.

Multi : De Villers, Marie-Éva (2003 : 4^e édition). *Multidictionnaire de la langue française*, Québec Amérique. Montréal, Montréal, Québec Amérique, XXV-1542 p.; (1988 : 1^{ère} édition). *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*.

Nouveau Petit Robert : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française 2007 (Le), (2006). Nouvelle édition remaniée et amplifiée sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey du *Petit Robert* par Paul Robert, Paris, Le Robert, XLII-2837 p.

POIRIER, Claude (1995). « De la soumission à la prise de parole : le cheminement de la lexicographie au Québec », dans B.B. Kachru et H. Kahane (dir.), *Cultures, Ideologies and the Dictionary, Studies in Honor of Ladislav Zgusta*, Tübingen, Niemeyer, p. 237-252.

REY, Alain (1986). « La variation linguistique dans l'espace et les dictionnaires », dans Lionel Boisvert, Claude Poirier et Claude Verreault (dir.), *La lexicographie québécoise, bilan et Perspectives, Actes du colloque organisé par le TLFQ à l'Université Laval les 11 et 12 avril 1985*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (*La Langue française au Québec*, 8), p. 23-36.

VERREAULT, Claude (1996). « Inclusion, reconnaissance et identification des francismes dans les dictionnaires québécois : problèmes et méthodes à la lumière de l'expérience du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* », dans *Français du Canada, français de France : actes du 4^e colloque international de Chicoutimi, Québec, du 21 au 24 septembre 1994*, Tübingen, Niemeyer (*Canadiana Romanica*, 12), p 199-208.